



Document de travail relatif aux conditions sanitaires des volailles et oiseaux présentés dans les expositions internationales des Etats membres de l'EE.

Après un long processus décisionnel, les Etats membres de l'EE se sont mis d'accord au début du mois de juillet 2011 quant au contenu du document de travail ci-joint. Nous remercions tous les participants à ce processus décisionnel, même si l'EE aurait souhaité que le document soit juridiquement contraignant. A défaut d'être contraignant le document peut aider les autorités des Etats membres lorsqu'il s'agit d'accorder des autorisations une manifestation concernée par sur les épizooties.

L'EE espère que ce document permettra d'uniformiser et d'adapter aux risques effectifs les réglementations vétérinaires relatives aux expositions de volailles et d'oiseaux au sein de l'EEU et de ses Etats membres.

Urs Freiburghaus
Président EE

Prof. Dr. Joachim Schille
Président du Conseil pour la santé
Et la protection des animaux